

Décision

Générale

colonial

Décision n° 36-444-1933 Indemnités.

n° 36-444-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 novembre 1933

Numéro JO
n° 444 du 30/11/1933

Date du numéro
30 novembre 1933

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité de fonctions de 2.400 francs l'an prévue au chapitre 4, article 2 du budget local de 1933, sera mandatée au profit de M. Kresser (Marcel), chef des bureaux du secrétariat général, à compter du 23 novembre 1933 date à partir de laquelle elle cessera d'être payée à M. Vital, chef du bureau des finances.